

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C O U R S U P É R I E U R E
(Actions collectives)

No : 500-06-000698-148

UNION DES CONSOMMATEURS

Demanderesse

-et-

CLAUDE LESSARD

Personne désignée

c.

BELL MOBILITÉ INC.

Défenderesse

**DEMANDE POUR AUTORISATION DE MODIFIER
LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
(Art. 206 et 585 C.p.c.)**

EN SOUTIEN À SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La demanderesse a été autorisée à exercer une action collective contre la défenderesse;
2. La demanderesse désire modifier la Demande introductive d'instance;
3. Outre des corrections de forme et des ajouts d'exemples pour fins de clarification, la demanderesse demande l'autorisation de :
 - Préciser les questions communes afin de prévoir des sous-questions séparées pour les membres du groupe visés par la *Loi sur la protection du consommateur* et ceux qui ne le sont pas. En effet, la *L.p.c.* prévoit un régime qui déroge du droit commun à plusieurs égards, notamment au niveau des présomptions¹;

¹ *Richard c. Time Inc.*, 2012 CSC 8 (CanLII), [2012] 1 RCS 265, <<https://canlii.ca/t/fq9tf>>, particulièrement par. 39-42; *Lafamme c. Bell Mobilité inc.*, 2014 QCCS 525 (CanLII), <<https://canlii.ca/t/g36bc>>, par. 82-89, 129-148, 153-154, 164-166.

- Préciser le fait que la désignation « optionnel » dans l'expression « services optionnels » est une désignation contestée qui provient de la défenderesse. La demanderesse conteste en effet la séparation artificielle entre services « optionnels » et autres services, faisant valoir que le contrat s'applique à tous les services choisis par les membres qui leur sont offerts par la défenderesse dans le cadre d'un contrat de télécommunications associé à un même téléphone;
 - Préciser, outre les dommages punitifs, les remèdes recherchés : pour les membres visés par la *L.p.c.*, la réduction de leur obligation sous l'article 272 c) *L.p.c.* ou le remboursement des frais de résiliation sous l'article 272 d) *L.p.c.*, selon le cas; et pour les membres non visés par la *L.p.c.*, le droit de réclamer de la défenderesse des dommages-intérêts compensatoires ou une réparation en vertu des articles 1491-92, 1554 et 1699 C.c.Q.;
 - Enlever la notion de frais abusifs, afin de clarifier et simplifier l'enjeu constitutionnel, tout en ajoutant l'article 12 sous la *L.p.c.*, vu la similarité de la pratique attaquée avec le dossier *Laflamme c. Bell Mobilité*, tel que déjà exposé dans le dossier depuis le stade de l'autorisation²;
4. La présente demande de modifications ne retardera pas indûment le déroulement de l'instance et n'est pas contraire aux intérêts de la justice. Il n'en résulte pas non plus une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la Demande pour autorisation de modifier la Demande introductive d'instance;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

² Voir aussi *Martin c. Société Telus Communication*, 2014 QCCS 1554 (CanLII), <<https://canlii.ca/t/g6k6p>>.

Montréal, le 11 juillet 2024

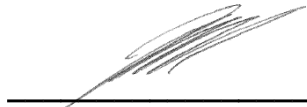
Grenier Verbauwheide Avocats inc.

GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS

Avocats de la demanderesse

M^e Cory Verbauwheide
M^e Bruno Grenier
5215, rue Berri, bureau 102
Montréal (Québec) H2J 2S4
Tél. : 514 866-5599
Téléc. : 514 866-3151
cverbauwheide@grenierverbauwheide.ca
bgrenier@grenierverbauwheide.ca

Montréal, le 11 juillet 2024



JARED WILL AND ASSOCIATES

Avocats de la demanderesse

M^e Jared Will
180 Street Shaw, #309
Toronto (Ontario) M6J 2W5
Tél. : 416 657-1472
Téléc. : 416 657-1511
jared@jwlaw.ca

Montréal, le 11 juillet 2024

HADEKEL SHAMS S.E.N.C.R.L.

HADEKEL SHAMS

Avocats de la demanderesse

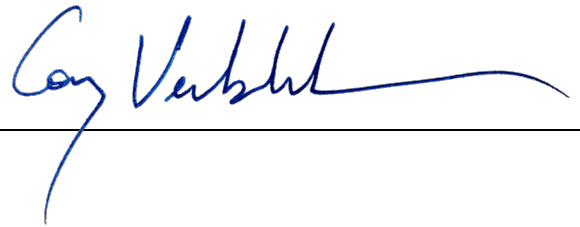
M^e Peter Shams
6560 Avenue de l'Esplanade, bureau 305
Montréal (Québec) H2V 4L5
Tél. : 514 439-0800
Téléc. : 514 439-0798
peter@hadekeshams.ca

DÉCLARATION SOUS SERMENT

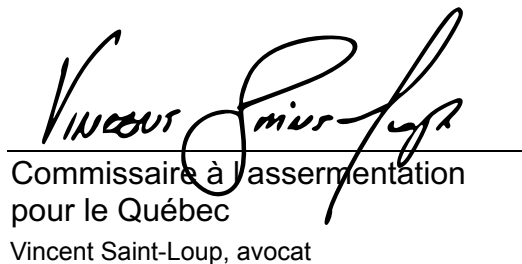
Je, soussigné, Cory Verbaudhede, exerçant ma profession au 102-5215, rue Berri, Montréal, Québec H2J 2S4, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse dans le présent dossier.
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Serment reçu par moi par un moyen technologique,
à Montréal ce 11 juillet 2024



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec
Vincent Saint-Loup, avocat

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

M^e Vincent de l'Étoile
Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.
1250 boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8

Téléphone : (514) 842-9512
Télécopieur : (514) 845-6573
vincent.deletoile@langlois.ca

M^e Mélissa Beaudry
April Avocats, s.e.n.c.
1 carrefour Alexander-Graham-Bell Édifice A7
Verdun (Québec) H3E 3B3

Téléphone : (514) 870-8934
Télécopieur : (514) 870-4807
melissa.beaudry@bell.ca

Avocats de la défenderesse

PRENEZ AVIS que la présente *Demande de suspension du délai de mise en état du dossier* sera présentée devant l'honorable Sylvain Lussier, j.c.s., au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à une date, heure et salle à être déterminées.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 11 juillet 2024



GRENIER VERBAUWHEDE AVOCATS
Avocats de la demanderesse

M^e Cory Verbauwheide
M^e Bruno Grenier

Montréal, le 11 juillet 2024



HADEKEL SHAMS
Avocats de la demanderesse

M^e Peter Shams
6560 Avenue de l'Esplanade, bureau 305

5215, rue Berri, bureau 102
Montréal (Québec) H2J 2S4
Tél. : 514 866-5599
Télec. : 514 866-3151
cverbauwhede@grenierverbauwhede.ca
bgrenier@grenierverbauwhede.ca

Montréal (Québec) H2V 4L5
Tél. : 514 439-0800
Télec. : 514 439-0798
peter@hadekelshams.ca

Montréal, le 11 juillet 2024



JARED WILL AND ASSOCIATES

Avocats de la demanderesse

M^e Jared Will
180 Street Shaw, #309
Toronto (Ontario) M6J 2W5
Tél. : 416 657-1472
Télec. : 416 657-1511
jared@jwlaw.ca